DEPARTEMENT DE L'AUBE
MAILLY-LE-CAMP (10216)

2025_13A

Arrêté n°2025_13A PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE de l'ANNEE 2025

Le Maire de Mailly-Le-Camp, M. Jean-Claude ROBERT,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 14/01/2025 après avis du Comité Technique du 12 décembre 2024, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe l'agent dont le nom suit :

M. ROUSSEL Michel,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Mailly-Le-Camp, le 04/02/2025
M. Le Maire,
Jean-Claude ROBERT

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
  Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.